

étangs desséchés du Montellier et de Villars. Le second écrit de cet agronome distingué et si ardemment dévoué à ses convictions, est intitulé : *Réponse de M. Greppo à M. Nolhac* (Lyon, imp. de Charvin). Cette brochure est une réponse, en effet, à celle de M. Nolhac, intitulée : *Observations sur quelques mémoires lus à la société d'Agriculture de Trévoux*, etc. Dans ce mémoire, M. Greppo débute par un exorde *ex-abrupto*, en s'étonnant que le savant traducteur d'Isaïe vienne se mêler à la question des étangs. Il reparle des opérations de dessèchement et de mutation de culture qui lui ont réussi, il regarde la production des bêtes à cornes, comme une condition de prospérité bien autrement vitale que le poisson. Il répond, par quelques plaisanteries, aux plaisanteries que M. Nolhac avait mêlées à son mémoire. La brochure de M. Greppo, agriculteur pratique, habitant ses terres depuis l'enfance, a dû faire autorité ; elle est suivie d'un tableau des dépenses faites en constructions d'étangs, depuis un 1/2 siècle, dans 20 communes.

M. GREPPO FILS, dans ses *observations sur les étangs de la Bresse*, (Lyon, in-4°, imp. de Charvin), s'élève, comme son père, contre l'opinion de la stérilité de la Dombes, et justifie la valeur progressive que ses terrains sont susceptibles d'acquérir par une culture autre que celle des étangs, par la vente de la terre de Montrabloud qui, aliénée en 1826, au prix de 650 mille fr., a été acquise en 1835, à celui de 950 mille, par les ventes de plusieurs autres terres et domaines. Il donne une statistique des cours d'eaux qui sillonnent le pays, il évalue à 1,300, le nombre des étangs dans la Dombes (1). Ses conclusions sont : « Destruction, après examen, des étangs reconnus insalubres ; pour les autres, cessation de l'indivision où se trouvent plusieurs d'entr'eux et faculté de racheter les servitudes dont ils sont grevés ; en un mot, liberté, pour leurs propriétaires, de les détruire. La

(1) M. Digoïn le fixe à 1,600.